Annexe 100 visée à l'article 1252 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé

§ 1er Liste des subsides par prise en charge

a) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= soixante

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75 Art 29 *bis* S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75 Art 29 *bis* NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	31.170,86 €	30.412,89 €	30.031,66 €	26.241,77 €	31.170,86 €	30.412,89 €	30.031,66 €	26.241,77 €
Déf. intel. mod.	36.460,85 €	35.550,38 €	35.092,90 €	30.540,55 €	41.022,17 €	40.111,70 €	39.654,22 €	35.092,90 €
Déf. intel. sév.alité	42.776,64 €	41.583,61 €	40.987,10 €	35.026,43 €	49.586,84 €	48.398,29 €	47.806,27 €	41.859,06 €
Déf. int. sév.non al.	43.352,01 €	42.158,98 €	41.562,46 €	35.601,80 €	50.162,20 €	48.973,66 €	48.381,63 €	42.434,42 €
Déf. intel. prof.alité	42.776,64 €	41.583,61 €	40.987,10 €	35.026,43 €	49.586,84 €	48.398,29 €	47.806,27 €	41.859,06 €
Déf. int. prof.non al.+ troubles envahissant. du dév.	43.352,01 €	42.158,98 €	41.562,46 €	35.601,80 €	50.162,20 €	48.973,66 €	48.381,63 €	42.434,42 €
Troubles caract.	42.968,20 €	41.828,99 €	41.254,90 €	35.554,37 €	48.650,79 €	47.511,58 €	46.941,97 €	41.254,90 €
Av/Ambl. - 12ans	42.968,20 €	41.828,99 €	41.254,90 €	35.554,37 €	48.650,79 €	47.511,58 €	46.941,97 €	41.254,90 €
Av/Ambl. 12ans et +	34.058,88 €	33.300,90 €	32.919,67 €	29.129,78 €	37.862,22 €	37.104,24 €	36.723,01 €	32.919,67 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	54.767,48 €	53.251,52 €	52.493,54 €	44.909,28 €	62.360,71 €	60.840,27 €	60.082,29 €	52.493,54 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	41.271,31 €	40.360,84 €	39.903,36 €	35.351,01 €	45.832,63 €	44.922,16 €	44.464,68 €	39.903,36 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. - 8 ans.	45.201,47 €	44.008,44 €	43.411,92 €	37.451,26 €	51.139,71 €	49.951,16 €	49.359,13 €	43.411,92 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. 8 ans et +.	40.180,38 €	39.229,55 €	38.754,13 €	33.990,98 €	44.952,51 €	43.997,18 €	43.521,77 €	38.754,13 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spina-bif., myopathie, neu-rop.	60.363,40 €	58.775,69 €	57.986,31 €	50.056,70 €	68.297,50 €	66.714,27 €	65.920,41 €	57.986,31 €
Affection chron. non-contagieuse	38.838,20 €	37.927,73 €	37.470,25 €	32.917,90 €	43.399,52 €	42.489,05 €	42.031,57 €	37.470,25 €
Autisme	42.968,20 €	41.828,99 €	41.254,90 €	35.554,37 €	48.650,79 €	47.511,58 €	46.941,97 €	41.254,90 €
Lésion cérébrale congé-nitale ou acquise	60.363,40 €	58.775,69 €	57.986,31 €	50.056,70 €	68.297,50 €	66.714,27 €	65.920,41 €	57.986,31 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	43.592,69 €	42.707,09 €	42.259,90 €	37.814,34 €
B	45.825,30 €	44.891,47 €	44.426,75 €	39.766,37 €
C	55.748,91 €	54.525,72 €	53.916,32 €	47.809,16 €
Article 29*bis*	55.748,91 €	55.748,91 €	55.748,91 €	55.748,91 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	19.887,04 €
B	20.543,20 €
C et Article 29*bis*	21.286,12 €
D	29.067,81 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	15.295,62 €
Déficience intellectuelle modérée	18.138,51 €
Déficience intellectuelle sévère	18.138,51 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. - 6 ans.	27.033,02 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	23.862,64 €
Troubles caractériels.	27.865,00 €
Av/Ambl. - 12 ans	20.270,48 €
Av/Ambl. 12 ans et +	17.361,37 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	25.791,24 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	19.681,56 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. - 8 a.	26.121,19 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. 8 a. et +.	24.065,42 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	36.193,10 €
Autisme	27.865,00 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	36.193,10 €

Service de logements supervisés

Accomp.	14.359,53 €

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > soixante

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	29.483,64 €	28.725,67 €	28.344,44 €	24.554,55 €	29.483,64 €	28.725,67 €	28.344,44 €	24.554,55 €
Déf. intel. mod.	34.773,63 €	33.863,16 €	33.405,68 €	28.853,33 €	39.334,95 €	38.424,48 €	37.967,00 €	33.405,68 €
Déf. intel.sév.alité	41.089,42 €	39.896,39 €	39.299,88 €	33.339,21 €	47.899,62 €	46.711,08 €	46.119,05 €	40.171,84 €
Déf. int. sév. non al.	41.664,79 €	40.471,76 €	39.875,24 €	33.914,58 €	48.474,98 €	47.286,44 €	46.694,41 €	40.747,20 €
Déf. intel. prof.alité	41.089,42 €	39.896,39 €	39.299,88 €	33.339,21 €	47.899,62 €	46.711,08 €	46.119,05 €	40.171,84 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant. du dév.	41.664,79 €	40.471,76 €	39.875,24 €	33.914,58 €	48.474,98 €	47.286,44 €	46.694,41 €	40.747,20 €
Troubles caract.	41.280,98 €	40.141,77 €	39.567,68 €	33.867,15 €	46.963,57 €	45.824,36 €	45.254,75 €	39.567,68 €
Av/Ambl. - 12ans	41.280,98 €	40.141,77 €	39.567,68 €	33.867,15 €	46.963,57 €	45.824,36 €	45.254,75 €	39.567,68 €

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Av/Ambl. 12ans et +	32.371,66 €	31.613,68 €	31.232,45 €	27.442,56 €	36.175,00 €	35.417,02 €	35.035,79 €	31.232,45 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	53.080,26 €	51.564,30 €	50.806,33 €	43.222,06 €	60.673,49 €	59.153,05 €	58.395,07 €	50.806,33 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	39.584,09 €	38.673,62 €	38.216,14 €	33.663,79 €	44.145,41 €	43.234,94 €	42.777,46 €	38.216,14 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. - 8 ans.	43.514,25 €	42.321,22 €	41.724,70 €	35.764,04 €	49.452,49 €	48.263,94 €	47.671,91 €	41.724,70 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. 8 ans et +.	38.493,17 €	37.542,33 €	37.066,91 €	32.303,76 €	43.265,29 €	42.309,96 €	41.834,55 €	37.066,91 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	58.676,18 €	57.088,47 €	56.299,09 €	48.369,48 €	66.610,28 €	65.027,05 €	64.233,19 €	56.299,09 €
Affection chron. non-contagieuse	37.150,98 €	36.240,51 €	35.783,03 €	31.230,68 €	41.712,30 €	40.801,83 €	40.344,35 €	35.783,03 €
Autisme	41.280,98 €	40.141,77 €	39.567,68 €	33.867,15 €	46.963,57 €	45.824,36 €	45.254,75 €	39.567,68 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	58.676,18 €	57.088,47 €	56.299,09 €	48.369,48 €	66.610,28 €	65.027,05 €	64.233,19 €	56.299,09 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	41.905,47 €	41.019,87 €	40.572,68 €	36.127,12 €
B	44.138,08 €	43.204,25 €	42.739,53 €	38.079,15 €
C	54.061,69 €	52.838,50 €	52.229,10 €	46.121,94 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	18.199,82 €
B	18.855,98 €
C	19.598,90 €
D	27.380,59 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	13.700,98 €
Déficience intellectuelle modérée	16.543,87 €
Déficience intellectuelle sévère	16.543,87 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. - 6 ans.	25.438,38 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	22.268,00 €
Troubles caractériels.	26.270,36 €
Av/Ambl. - 12 ans	18.675,83 €
Av/Ambl. 12 ans et +	15.766,73 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	24.196,60 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	18.086,92 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. - 8 a.	24.526,55 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 a. et +.	22.470,78 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	34.598,46 €
Autisme	26.270,36 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	34.598,46 €

Service de logements supervisés

Accomp.	14.359,53 €

c) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= soixante

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	29.538,27 €	28.838,17 €	28.486,05 €	24.985,53 €	29.538,27 €	28.838,17 €	28.486,05 €	24.985,53 €
Déf. intel. mod.	34.440,83 €	33.599,88 €	33.177,33 €	28.972,57 €	38.653,88 €	37.812,93 €	37.390,38 €	33.177,33 €
Déf. intel.sév.alité	40.279,14 €	39.177,21 €	38.626,24 €	33.120,70 €	46.582,14 €	45.484,34 €	44.937,52 €	39.444,40 €
Déf. int.sév.non al.	40.811,65 €	39.709,71 €	39.158,74 €	33.653,20 €	47.114,64 €	46.016,84 €	45.470,02 €	39.976,90 €
Déf. intel. prof. alité	40.279,14 €	39.177,21 €	38.626,24 €	33.120,70 €	46.582,14 €	45.484,34 €	44.937,52 €	39.444,40 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant. du dév.	40.811,65 €	39.709,71 €	39.158,74 €	33.653,20 €	47.114,64 €	46.016,84 €	45.470,02 €	39.976,90 €
Troubles caract.	40.469,09 €	39.416,87 €	38.886,61 €	33.621,34 €	45.717,79 €	44.665,57 €	44.139,45 €	38.886,61 €
Av/Ambl. - 12 ans	40.469,09 €	39.416,87 €	38.886,61 €	33.621,34 €	45.717,79 €	44.665,57 €	44.139,45 €	38.886,61 €
Av/Ambl. 12 ans et +	32.238,67 €	31.538,56 €	31.186,44 €	27.685,93 €	35.751,61 €	35.051,51 €	34.699,38 €	31.186,44 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	51.421,01 €	50.020,81 €	49.320,71 €	42.315,53 €	58.434,47 €	57.030,12 €	56.330,02 €	49.320,71 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	38.954,51 €	38.113,56 €	37.691,01 €	33.486,25 €	43.167,55 €	42.326,60 €	41.904,05 €	37.691,01 €
Troubles mot.,dysmélie, poliom., malf.du squ. - 8 ans.	42.554,37 €	41.452,43 €	40.901,46 €	35.395,92 €	48.039,20 €	46.941,40 €	46.394,58 €	40.901,46 €
Troubles mot.,dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 ans et +.	37.916,87 €	37.038,63 €	36.599,52 €	32.200,05 €	42.324,62 €	41.442,24 €	41.003,12 €	36.599,52 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spina-bif., myopathie, neurop.	56.648,66 €	55.182,17 €	54.453,07 €	47.128,92 €	63.976,96 €	62.514,61 €	61.781,37 €	54.453,07 €
Affection chron. non-contagieuse	36.677,13 €	35.836,18 €	35.413,63 €	31.208,87 €	40.890,18 €	40.049,23 €	39.626,68 €	35.413,63 €
Autisme	40.469,09 €	39.416,87 €	38.886,61 €	33.621,34 €	45.717,79 €	44.665,57 €	44.139,45 €	38.886,61 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	56.648,66 €	55.182,17 €	54.453,07 €	47.128,92 €	63.976,96 €	62.514,61 €	61.781,37 €	54.453,07 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	41.028,78 €	40.210,16 €	39.796,80 €	35.687,49 €
B	43.093,98 €	42.230,78 €	41.801,21 €	37.493,33 €
C	52.349,87 €	51.219,20 €	50.655,89 €	45.010,65 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	19.080,39 €
B	19.686,62 €
C	20.373,02 €
D	27.562,64 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	14.591,77 €
Déficience intellectuelle modérée	17.227,91 €
Déficience intellectuelle sévère	17.227,91 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	25.421,34 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	22.500,73 €
Troubles caractériels.	26.207,12 €
Av/Ambl. — 12 ans	19.197,64 €
Av/Ambl. 12 ans et +	16.517,55 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	24.328,20 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	18.671,86 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. - 8 a.	24.628,88 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 a. et +.	22.735,25 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	33.997,14 €
Autisme	26.207,12 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	33.997,14 €

Service de logements supervisés

Accomp.	13.476,96 €

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > soixante

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	27.890,33 €	27.190,23 €	26.838,11 €	23.337,59 €	27.890,33 €	27.190,23 €	26.838,11 €	23.337,59 €
Déf. intel. mod.	32.792,89 €	31.951,94 €	31.529,39 €	27.324,63 €	37.005,94 €	36.164,99 €	35.742,44 €	31.529,39 €
Déf. intel. sév.alité	38.631,21 €	37.529,27 €	36.978,30 €	31.472,76 €	44.934,20 €	43.836,40 €	43.289,58 €	37.796,46 €
Déf. int. sév. non al.	39.163,71 €	38.061,77 €	37.510,80 €	32.005,26 €	45.466,70 €	44.368,90 €	43.822,08 €	38.328,96 €
Déf. int. prof. alité	38.631,21 €	37.529,27 €	36.978,30 €	31.472,76 €	44.934,20 €	43.836,40 €	43.289,58 €	37.796,46 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	39.163,71 €	38.061,77 €	37.510,80 €	32.005,26 €	45.466,70 €	44.368,90 €	43.822,08 €	38.328,96 €
Troubles caract.	38.821,15 €	37.768,93 €	37.238,67 €	31.973,40 €	44.069,85 €	43.017,63 €	42.491,51 €	37.238,67 €
Av/Ambl. - 12 ans	38.821,15 €	37.768,93 €	37.238,67 €	31.973,40 €	44.069,85 €	43.017,63 €	42.491,51 €	37.238,67 €
Av/Ambl. 12 ans et +	30.590,73 €	29.890,62 €	29.538,50 €	26.037,99 €	34.103,67 €	33.403,57 €	33.051,44 €	29.538,50 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	49.773,07 €	48.372,87 €	47.672,77 €	40.667,59 €	56.786,53 €	55.382,18 €	54.682,08 €	47.672,77 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	37.306,57 €	36.465,62 €	36.043,07 €	31.838,31 €	41.519,61 €	40.678,66 €	40.256,11 €	36.043,07 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. - 8 ans.	40.906,43 €	39.804,49 €	39.253,52 €	33.747,98 €	46.391,26 €	45.293,46 €	44.746,64 €	39.253,52 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 ans et +.	36.268,93 €	35.390,69 €	34.951,58 €	30.552,11 €	40.676,68 €	39.794,30 €	39.355,18 €	34.951,58 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	55.000,72 €	53.534,23 €	52.805,13 €	45.480,98 €	62.329,02 €	60.866,67 €	60.133,43 €	52.805,13 €

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Affection chron. non-contagi euse	35.029,19 €	34.188,24 €	33.765,69 €	29.560,93 €	39.242,24 €	38.401,29 €	37.978,74 €	33.765,69 €
Autisme	38.821,15 €	37.768,93 €	37.238,67 €	31.973,40 €	44.069,85 €	43.017,63 €	42.491,51 €	37.238,67 €
Lésion cérébrale congé-nitale ou acquise	55.000,72 €	53.534,23 €	52.805,13 €	45.480,98 €	62.329,02 €	60.866,67 €	60.133,43 €	52.805,13 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	39.380,84 €	38.562,22 €	38.148,86 €	34.039,55 €
B	41.446,04 €	40.582,84 €	40.153,27 €	35.845,39 €
C	50.701,93 €	49.571,26 €	49.007,95 €	43.362,72 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	17.432,45 €
B	18.038,68 €
C	18.725,08 €
D	25.914,70 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	13.031,66 €
Déficience intellectuelle modérée	15.667,79 €
Déficience intellectuelle sévère	15.667,79 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	23.861,22 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	20.940,61 €
Troubles caractériels.	24.647,01 €
Av/Ambl. - 12 ans	17.637,53 €
Av/Ambl. 12 ans et +	14.957,43 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de - 8 ans.	22.768,09 €
Sourds, troubles grav. de l'ouie de 8 ans et +.	17.111,75 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. - 8 a.	23.068,77 €
Tr. mot., dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 a. et +.	21.175,14 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	32.437,03 €
Autisme	24.647,01 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	32.437,03 €

Service de logements supervisés

Accomp.	13.476,96 €

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1er de la présente annexe ont été calculées par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de logements supervisés :

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

3.178,79 euros en service résidentiel <= soixante prises en charge

3.162,10 euros en service résidentiel > soixante prises en charge

1.563,96 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés avec une O.M. <= 60 prises en charge

1.475,17 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

8.449,35 euros en service résidentiel <= soixante prises en charge

6.778,82 euros en service résidentiel > soixante prises en charge

5.932,53 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés avec une O.M. <= 60 prises en charge

4.426,68 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe 109 par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

27.342,86 euros pour le personnel administratif

33.960,97 euros pour les comptables

25.646,14 euros pour les ouvriers

35.780,69 euros pour les assistants sociaux

41.989,09 euros pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à soixante

51.090,82 euros pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à soixante

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 pourcent en service résidentiel

51,89 pourcent en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

8.271,08 euros en service résidentiel <= soixante prises en charge

6.639,83 euros en service résidentiel > soixante prises en charge

5.806,62 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés avec une O.M. <= 60 prises en charge

4.335,30 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe 109 par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

26.877,84 euros pour le personnel administratif

33.090,46 euros pour les comptables

25.086,80 euros pour les ouvriers

35.393,74 euros pour les assistants sociaux

40.680,24 euros pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à soixante

49.830,63 euros pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à soixante

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 pourcent en service résidentiel

51,89 pourcent en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif)

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point *a)* de l'annexe 110 sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

37.487,14 euros pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

35.432,82 euros pour les éducateurs Cl1, 2A et chef éduc.

26.688,28 euros pour les éducateurs Cl 2B, Cl 3, puéricultrices et assimilés

40.027,29 euros pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 1257 du présent arrêté.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

59,36 pourcent en service résidentiel

51,89 pourcent en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point *a)* de l'annexe 110 sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

37.099,60 euros pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

34.482,23 euros pour les éducateurs Cl1, 2A et chef éduc.

26.251,07 euros pour les éducateurs Cl 2B, Cl 3, puéricultrices et assimilés

39.073,13 euros pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 1257 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,09 pourcent en service résidentiel

43,62 pourcent en service d'accueil de jour

Pour l'ensemble des services

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 pourcent en service résidentiel pour jeunes

100 pourcent en service résidentiel de nuit pour adultes

82 pourcent en service résidentiel pour adultes

100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de « catégorie I » et de la « catégorie II » prévue par les coefficients du point *a)* de l'annexe 110 est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

78,47 pourcent	EDUC. I	/	21,53 pourcent	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
83,94 pourcent	EDUC. I	/	16,06 pourcent	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
87,30 pourcent	EDUC. I	/	12,70 pourcent	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
87,98 %	EDUC. I	/	12,02 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

b) Pour les services de logements supervisés

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

414,90 euros

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point *b)* de l'annexe 110 sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

35.780,69 euros pour les institutions privées

35.393,74 euros pour les institutions publiques

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 1257 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 pourcent pour les institutions privées

47,62 pourcent pour les institutions publiques

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 décembre 2015 modifiant certaines dispositions du Titre XI du Livre V de la Deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, relatives aux services résidentiels et d'accueil de jour pour jeunes et pour adultes et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2010 relatif au subventionnement des mesures de l'accord tripartite pour le secteur non marchand privé wallon.

Namur, le 3 décembre 2015.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,
M. PREVOT